



Cadre d'accompagnement psychopédagogique.

Ce document présente le cadre dans lequel s'inscrit l'accompagnement psychopédagogique proposé à votre enfant ou adolescent. Il a pour vocation d'offrir un repère clair, rassurant et respectueux, afin de permettre un suivi de qualité et une collaboration sereine avec la famille.

L'accompagnement repose sur une coopération entre l'enfant, ses parents ou représentants légaux et la psychopédagogue. Votre regard, vos observations et votre connaissance du quotidien de votre enfant constituent des appuis précieux pour construire un accompagnement ajusté et cohérent.

Déroulement des séances

Les rendez-vous ont lieu au cabinet, à l'horaire convenu ensemble. Je vous remercie de respecter les horaires de début et de fin de séance afin de préserver le temps d'accompagnement de chacun. En cas de retard, la séance pourra être écourtée afin de ne pas pénaliser les rendez-vous suivants.

En cas d'absence ou d'empêchement, je vous remercie de me prévenir dans les meilleurs délais. À défaut de prévenance, la séance restera due, sauf cas particulier. Dans le cadre d'une parentalité séparée, chaque rendez-vous pris engage les deux parents. En cas d'absence non anticipée, la séance restera due.

Les séances durent généralement 45 minutes, avec la possibilité de légers ajustements selon l'âge de l'enfant, ses besoins ou son temps de concentration.

Place des parents

Dans la plupart des situations, l'enfant ou l'adolescent est reçu seul afin de favoriser son autonomie et son expression. Lorsque votre présence est prévue ou nécessaire, je vous remercie de laisser votre enfant répondre par lui-même, sauf si je sollicite directement votre participation.

Si cela s'avère utile au cours du suivi, je pourrai vous proposer un entretien parent(s), sans l'enfant, afin d'échanger sur son évolution, les ajustements utiles ou toute information importante pour la

continuité de l'accompagnement. Ce temps d'échange fait partie intégrante du suivi et est facturé au même titre qu'une séance.

Engagements réciproques

Les parents s'engagent à transmettre les informations utiles au bon déroulement de l'accompagnement et à soutenir leur enfant dans cette démarche, en valorisant ses efforts et en préservant un cadre serein autour des séances. Il est également recommandé d'éviter d'évoquer le coût des séances en sa présence.

De mon côté, je m'engage à respecter la confidentialité des échanges, à vous tenir informé(e) de l'évolution de votre enfant tout au long de l'accompagnement à travers un retour bref après chaque séance et à vous orienter vers d'autres professionnels si cela apparaît nécessaire. Si les conditions indispensables au bon déroulement du suivi ne sont pas réunies de manière répétée, je me réserve la possibilité d'en réajuster le cadre, de le suspendre temporairement ou d'y mettre fin, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Tarifs et règlement

Les séances sont dues selon les conditions précisées sur le devis. Merci de régler les factures à réception. Un règlement groupé mensuel peut être prévu sur demande. Une facture acquittée peut être transmise sur simple demande

Acceptation du cadre

En signant le devis, les parents ou représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent cadre d'accompagnement psychopédagogique et en accepter les modalités. Cette signature vaut accord sur l'ensemble des conditions de suivi présentées dans ce document.



Tatiana KRATZ
Psychopédagogue

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu après réclamation écrite préalable, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le professionnel : SAS CNPM MÉDIATION CONSOMMATION dédiée à la médiation de la consommation, située au 27, Avenue de la Libération – 42400 SAINT CHAMOND

<https://www.cnpm-mediation.org/contact.php> Tél. 09 83 24 74 88